

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ITINÉRAIRES PÉDESTRES EN PAYS DE LA LOIRE



LE COMITÉ RÉGIONAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DES PAYS DE LA LOIRE



ITINÉRAIRES PÉDESTRES EN PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Préambule	3
Remerciements	4
Situation de la randonnée pédestre dans les Pays de la Loire	5
■ LA GOUVERNANCE DU COMITÉ RÉGIONAL	5
■ L'ÉTAT DES LICENCES ET DES CLUBS	6
Etat des lieux des équipements dans les Pays de la Loire	12
Perspectives d'évolutions à l'horizon 2020	16
■ LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS À COURT TERME	16
■ SYNTHÈSE	16
Le projet de territoire	16
L'observatoire du réseau des itinéraires	17
Le développement des pratiques de randonnée pédestre	17
Conclusion	18
« Ambition 2025 »	19
■ LE PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ RÉGIONAL 2009-2012	19
■ LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL 2013-2017	19
Les orientations générales et les actions de coordination des itinéraires	19
Le projet numérique fédéral : une forte implication	20
Les actions innovantes en Pays de la Loire	21

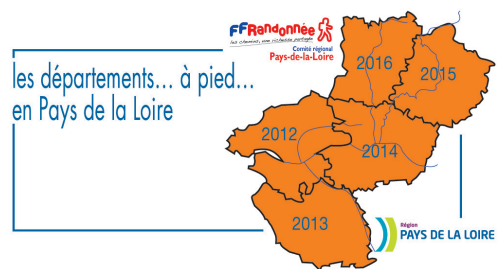
PREAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, être adaptés aux usages aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont avant tout des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Les schémas peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.



Le Conseil régional des Pays de la Loire a bien voulu associer le Comité régional de la Randonnée pédestre aux 11 Ligues qui ont expérimenté la réalisation d'un schéma de cohérence des équipements sportifs à l'horizon 2025.

Si cette échéance paraît lointaine, les travaux menés ont démontré toute la pertinence de ces réflexions, en particulier pour les ligues sportives pour la programmation des équipements jugés nécessaires dans les années à venir.

S'agissant de la randonnée pédestre, ce fut l'occasion d'une réflexion de fond sur les itinéraires de toutes natures (GR, GRP, PR labellisés) en Pays de la Loire.

Cette étude a aidé à leur connaissance, à la diversité, à la vision de la densité de ces itinéraires. Elle a permis d'évoquer des pistes de réflexion sur leur nécessaire cohérence.

L'analyse des pratiques de randonnée pédestre a aussi mis en valeur tout l'intérêt à la fois dans leurs développements actuels mais aussi dans l'apparition de « nouvelles pratiques » à mettre en œuvre par nos clubs.

Enfin, les travaux engagés ont permis l'émergence de réflexions innovantes pour les Pays de la Loire, à savoir la création de la bourse d'échanges des itinéraires et le lancement d'enquêtes sur les retombées économiques des randonnées pédestres et les motivations des pratiquants.

Ces actions viennent compléter très étroitement les travaux fédéraux en cours, à savoir le projet fédéral pour 2020 et la mise en place du Projet numérique fédéral.

A travers ces perspectives transparaît pleinement la dynamique de la Randonnée pédestre, de sa fédération, de ses 120 comités, de ses 3 450 clubs et ses 220 000 adhérents.

Nous voulons par la présente remercier les acteurs du Conseil régional et leurs consultants qui ont permis ces réflexions.

Il est bien, dans nos organisations, de savoir faire « un arrêt sur image » et de lancer des réflexions prospectives à long terme surtout lorsque se profile la prochaine olympiade 2013-2016.

Merci encore à tous les intervenant(e)s.

Le président du Comité régional,
Bernard Chéneau

Comité régional de la Randonnée pédestre des Pays de la Loire
Maison des sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312 44103 NANTES Cedex 04
Tél./fax : 02 40 58 61 21 - Courriel : crpp.paysdelaloire@wanadoo.fr
Site Internet : <http://pays-de-la-loire.ffrandonnee.fr>

Situation de la randonnée pédestre dans les Pays de la Loire

■ La gouvernance du Comité régional

Le Comité régional de la randonnée pédestre des Pays de la Loire rassemble les 5 départements :

- Loire-Atlantique ;
- Maine-et-Loire ;
- Mayenne ;
- Sarthe ;
- Vendée.

au sein d'un comité directeur composé de 28 membres avec 3 collèges :

- collège médecin : 1 membre (collège pourvu) ;
- collège des comités départementaux : 15 membres à raison de 3 par comité (collège pourvu) ;
- collège des représentants des associations de la Région : 12 membres (collège pourvu).

Le nombre de postes féminins est fixé par les statuts à 7 minimum en fonction du pourcentage de licenciées féminines, à savoir 62 %, soit 1 poste minimum pour 10 % de femmes licenciées.

Actuellement 8 postes sont pourvus à ce titre.

Les présidents de comités départementaux sont cooptés au comité directeur, avec voix consultative, s'ils n'en sont pas membres élus.

L'Assemblée générale du comité régional se tient en mars de chaque année, avant l'Assemblée générale fédérale et après celles des comités départementaux. Les voix électives sont portées par les représentants de chaque comité départemental selon leur nombre de licenciés à la fin de la saison sportive précédente. Ces représentants sont élus dans les Assemblées générales de chaque comité départemental.

Au cours de cette même Assemblée générale du comité régional, un représentant est élu avec portage des décisions votées pour l'Assemblée générale fédérale, en particulier sur l'évolution annuelle du prix de la licence.

Cette organisation est assise sur des statuts renouvelés en 2005 et conformes à ceux de notre fédération.

Une fois par an, à l'automne, le comité directeur se réunit avec tous les présidents des commissions départementales (Sentiers, Editions, Formation, Vie associative, Communication, Manifestations...) en commissions internes, pour valider les actions et les budgets de la saison suivante.

Cette organisation permet une cohérence forte entre les actions et les objectifs du comité régional et les cinq comités départementaux.

Cette cohérence se manifeste en particulier par :

- une politique de formation, pour laquelle le Comité régional consacre près de 10 000 € par an, organisée par la commission Formation Régionale de Formation, en lien avec les commissions départementales. L'augmentation du nombre de stagiaires confirme l'intérêt de la démarche ;
- des actions en direction des personnes en **situation de handicap mises en œuvre par tous les comités départementaux, grâce notamment à des acquisitions de joëlettes et aux formations spécifiques en direction des « accompagnateurs »** ;
- des manifestations de Rando-challenge® dans tous les départements et une forte implication de l'équipe technique régionale (ETR) spécialisée dans ces organisations ;
- une manifestation-phare : les « départements... à pied... en Pays de la Loire », 12^e édition en 2013.

Cette dynamique se poursuivra dans les années à venir par :

- l'édition d'un topo-guide® régional sur les itinéraires des GR3, GR34, GR39 et GR8 (littoral) prévue en 2014 ;
- le montage en commun, y compris la formation, sur le projet numérique fédéral qui couvrira les années 2013 à 2015.

Notons que les comités emploient à ce jour 9 salariés.

Enfin, le Comité régional des Pays de la Loire participe activement aux réunions et actions du « Grand Ouest » où se retrouvent les Comités régionaux de Bretagne, Basse et Haute-Normandie.

Membres du bureau du Comité régional

Assemblée générale du 18 mars 2014

Comité directeur du 21 avril 2014

Fonctions	Nom	Comité	Missions
Président	Bernard CHENEAU	Vendée	Président
Vice-président	Richard LALLEMANT	Loire Atlantique	Président Commission Sentiers (CRSI)
Vice-président	Jami LHUILLIER	Maine et Loire	Président Commission Formation (CRF)
Vice Président	Jacques BONHOMET	Maine et Loire	Président Commission Vie Associative (CVA)
Trésorier	Eric GIRARDEAU	Loire-Atlantique	
Trésorier Adjoint	Yves BRUNET	Loire-Atlantique	
Secrétaire	Annie Claire BUREAU	Maine et Loire	
Médecin	Albert AFLALO	Mayenne	
Membre	Etienne ROYER	Maine et Loire	V/P Commission Formation
Membre	Dominique BLANCHET	Loire-Atlantique	V/P Commission Vie Associative
Membre	Marie Thérèse BOUGEANT	Mayenne	
Membre	Yves RIOU	Sarthe	

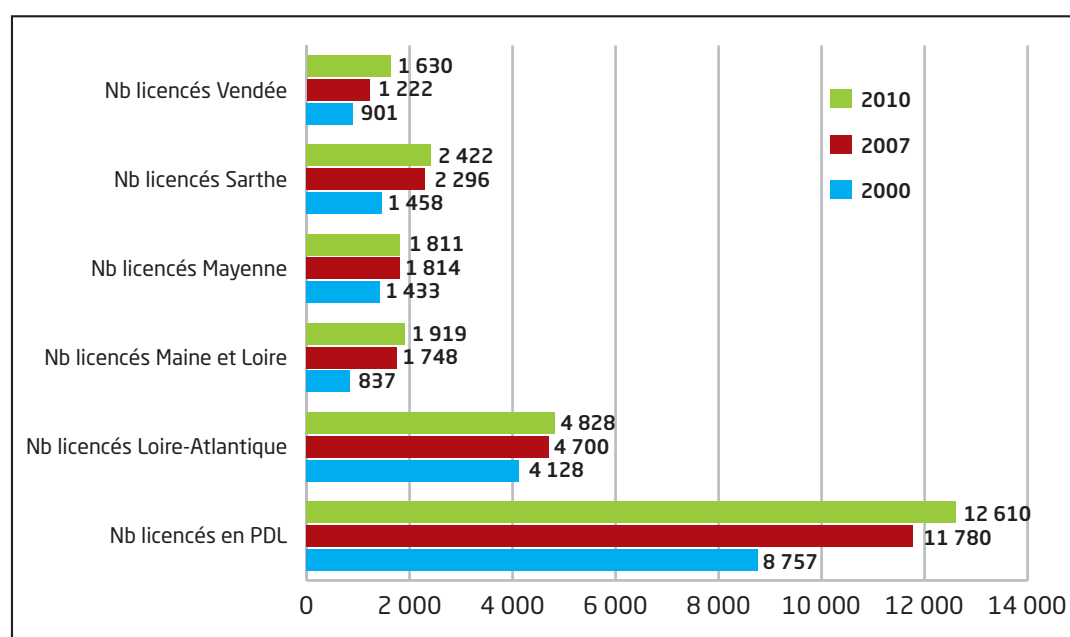
Contact du Président : bernard.cheneau@wanadoo.fr

■ L'Etat des licences et des clubs

S'agissant de la dynamique des adhérents des clubs, les graphiques suivants, illustrent la situation :

- 1 - Le nombre de licenciés a crû de 8 757 en 2000 à 12 610 en 2010 sur la région, soit une progression de 1,44 point (voir le graphe ci-dessous). Elle atteint 13 137 licenciés en 2012 et 13 402 en 2013.

EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES SUR 10 ANS



Les taux de progression des départements de 2000 à 2010 ont été les suivants :

- Loire-Atlantique : 1,17 % ;
- Maine-et-Loire : 2,29 % ;
- Mayenne : 1,26 % ;
- Sarthe : 1,66 % ;
- Vendée : 1,81 %.

Par ailleurs, la part de chaque département (en 2010) en pourcentage du nombre de licences est la suivante :

- Loire-Atlantique : 38,3 % ;
- Maine-et-Loire : 15,2 % ;
- Mayenne : 14,3 % ;
- Sarthe : 19,2 % ;
- Vendée : 13,0 %.

Le nombre de « Rando Cartes » (licences individuelles) n'est pas significatif dans notre région.

Ce constat s'explique notamment par l'accueil de randonneurs individuels dans des associations de licenciés dans trois de nos cinq départements.

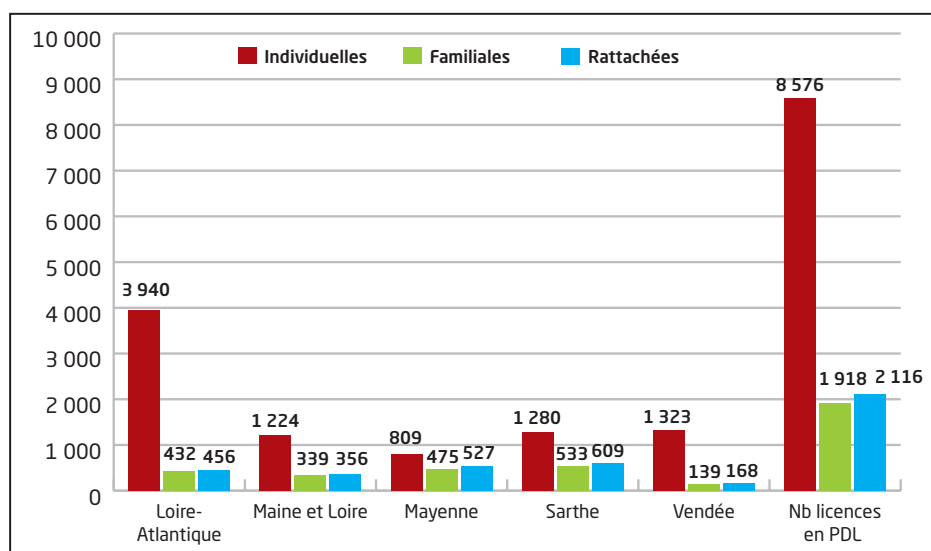
2 - Le nombre de clubs a suivi la même tendance et la même répartition (202 clubs en 2010).

3 - La progression du nombre de licenciés s'est notablement ralentie ces dernières années et se révèle quasi-stable en 2011 : + 0,6 % contre + 1,3 % au niveau national.

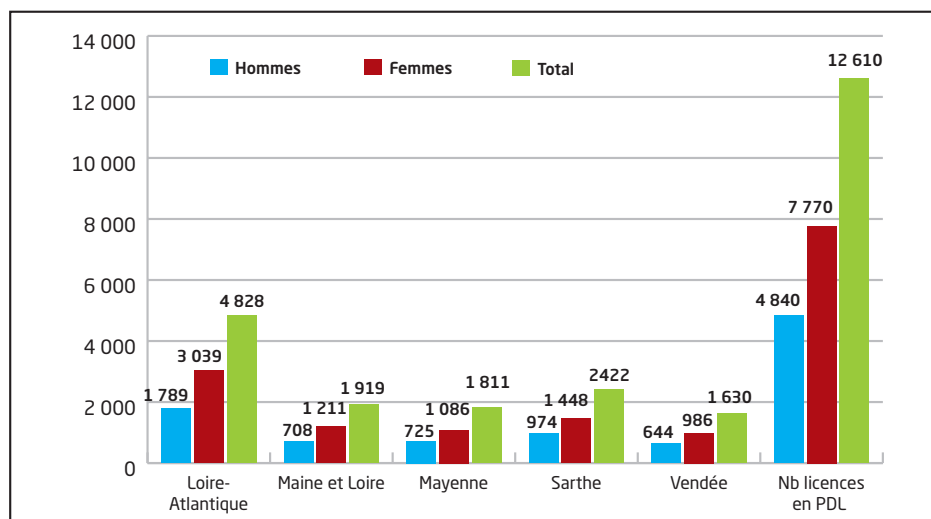
L'évolution de l'année 2012 est significative en termes de diversification des pratiques : développement de la marche nordique et augmentation du nombre de sorties hebdomadaires proposées aux adhérents.

4 - Les autres caractéristiques sont illustrées par les graphes suivants :

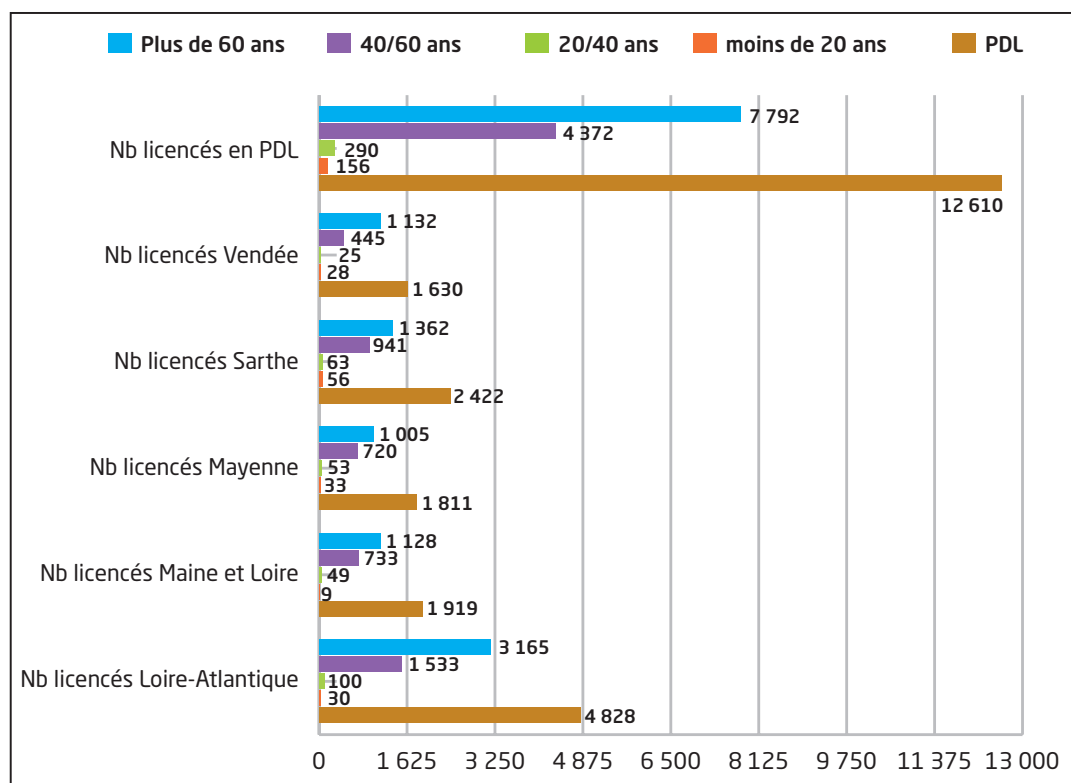
REPARTITION DES LICENCIES - Année 2010



REPARTITION DES LICENCIES HOMMES/FEMMES - Année 2010



REPARTITION DES LICENCIES PAR AGE

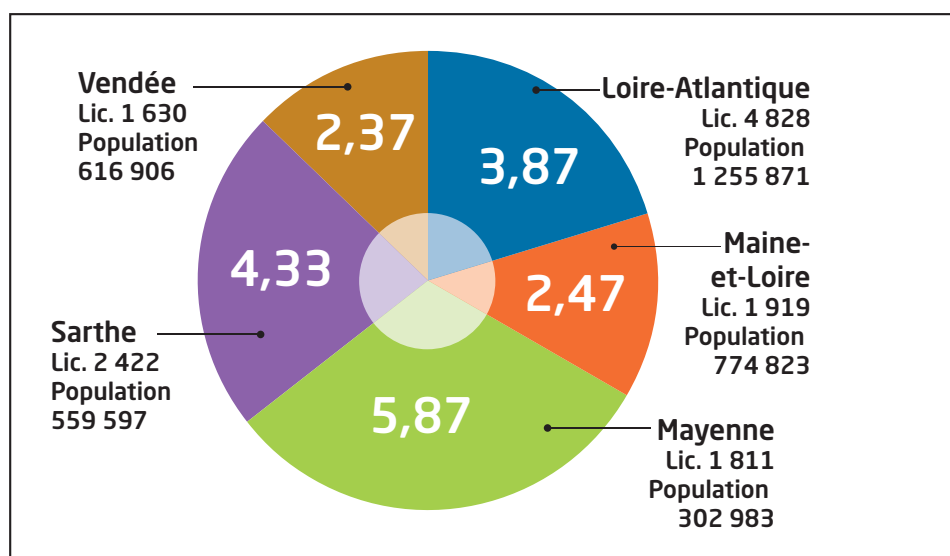


- répartition des licences individuelles (68 %) / familiales (15 %) / rattachées (17 %) ;
- répartition hommes (38 %) / femmes (62 %) ;
- répartition par âge : moins de 40 ans (5 %) / entre 40 et 60 ans (34 %) / au-delà de 60 ans (61 %).

5 - Enfin les graphes suivants illustrent :

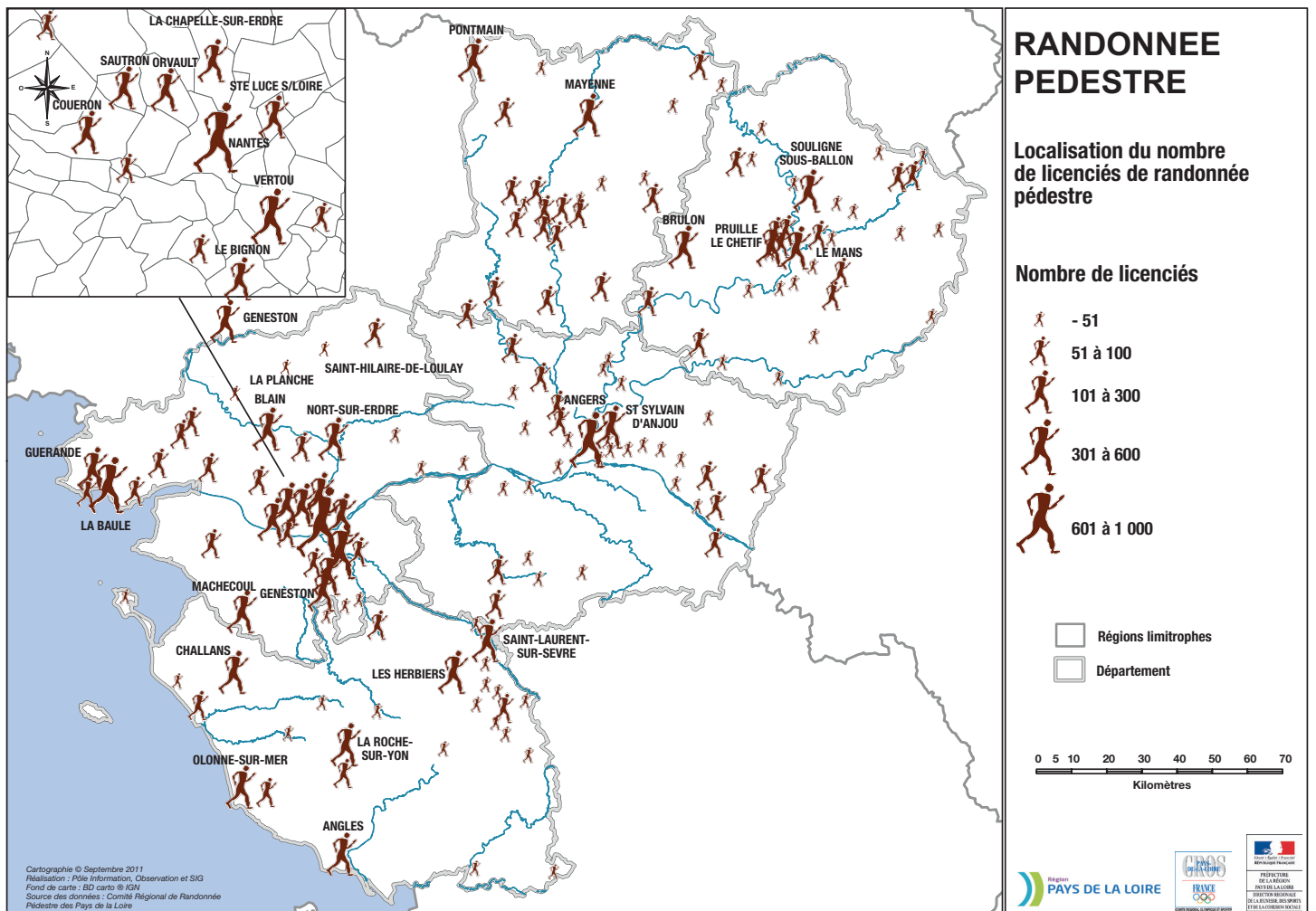
- la répartition des licenciés FFRandonnée (Fédération française de Randonnée) par rapport au nombre d'habitants, soit sur la région 3,54 % avec une prédominance de la Mayenne à 5,87 % ;

TAUX DE RAYONNEMENT DE LA RANDONNEE PEDESTRE Nombre de licenciés / 1 000 habitants - Année 2010



En Pays de la Loire : 12 610 licenciés pour une population de 3 510 170 et un taux de rayonnement de 3,54

LOCALISATION DU NOMBRE DE LICENCIES DE RANDONNEE PEDESTRE Année 2010

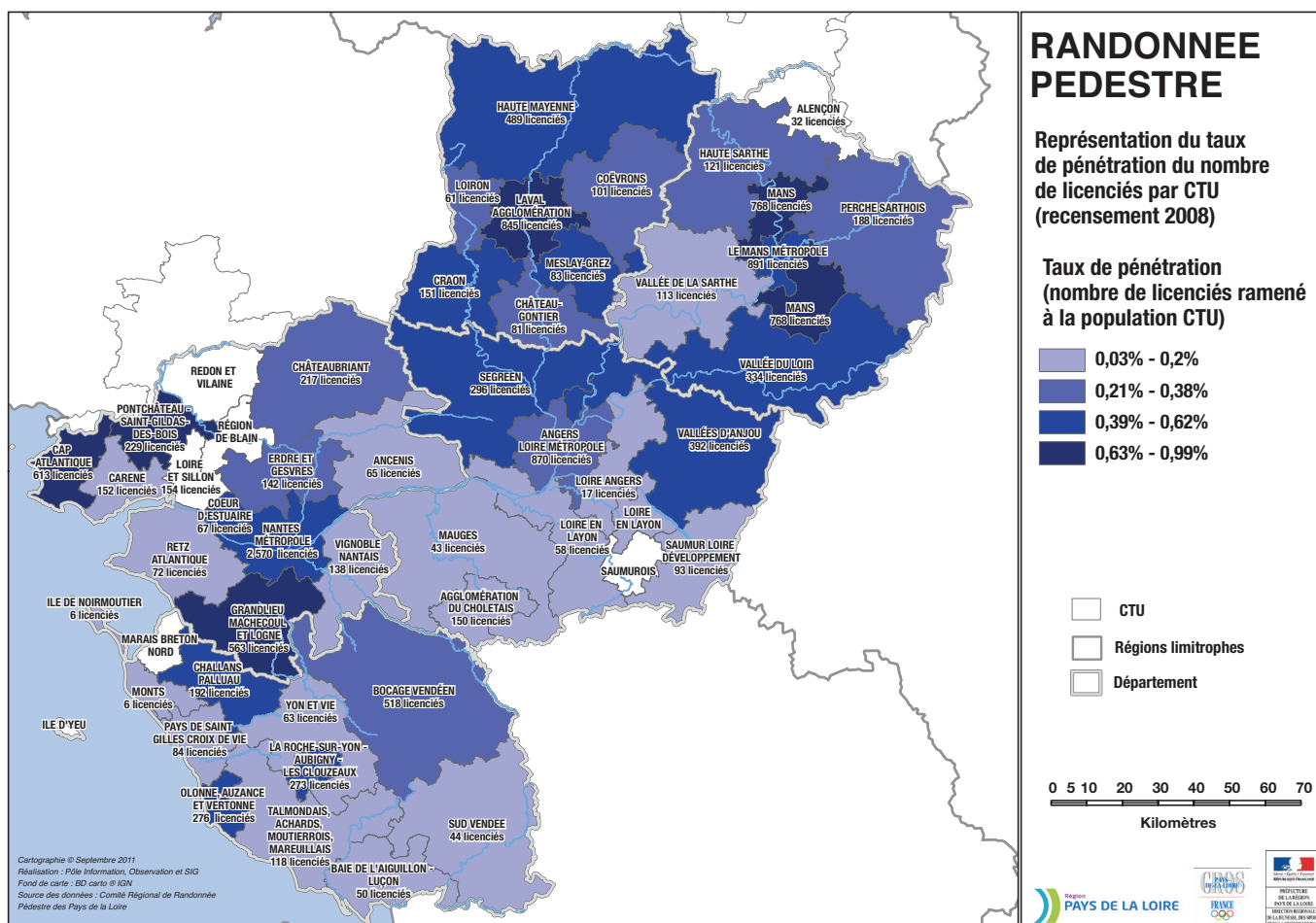


Synthèse

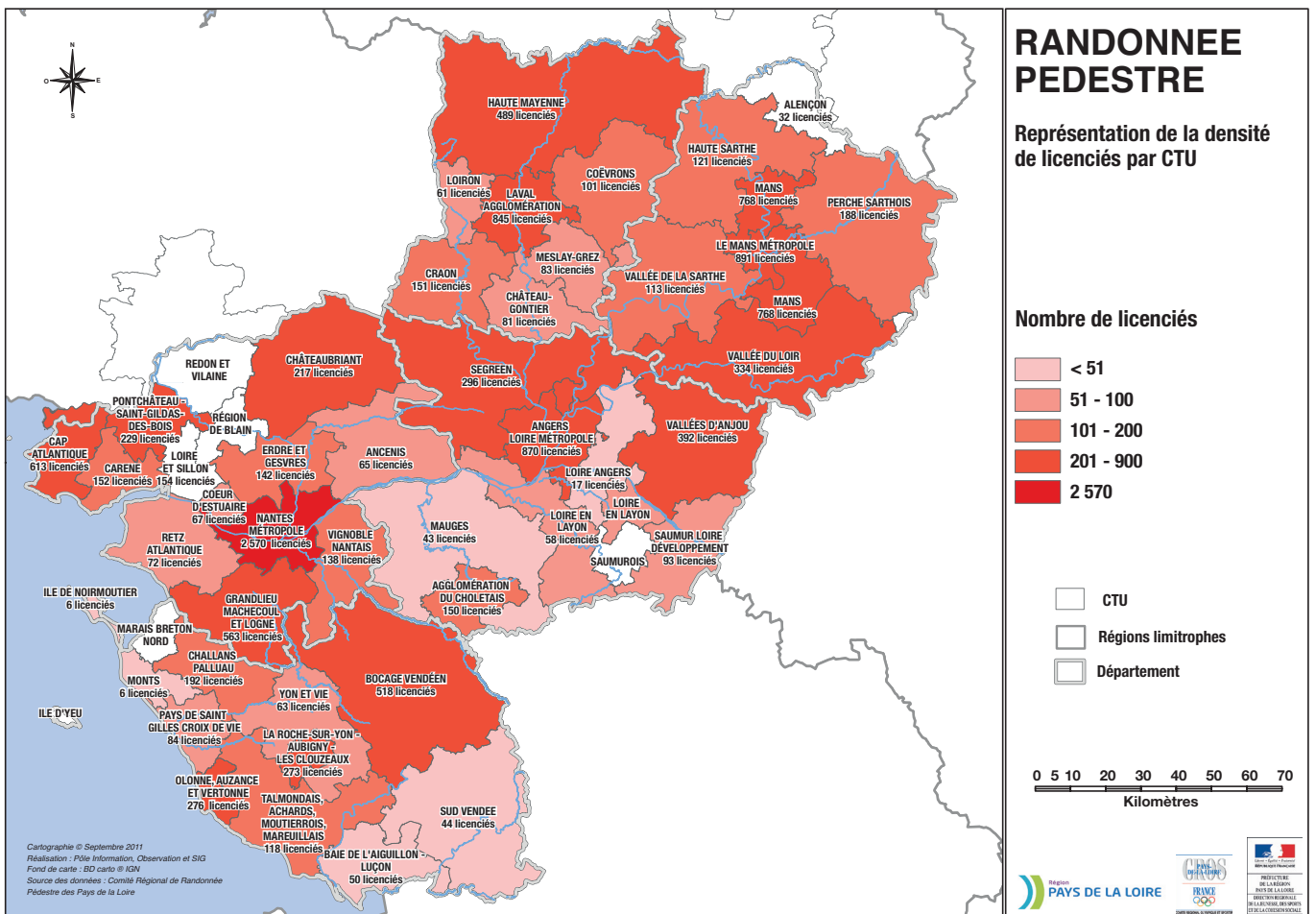
Une évolution des licenciés en constante progression, un taux de licences féminines au-delà de 60 %, un taux de licenciés des plus de 60 ans de plus de 60 %.

La région des Pays de la Loire se situe en 5^e position dans le classement des régions de France en termes de licenciés, derrière les Régions PACA, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne.

S'agissant de la répartition des licenciés dans les clubs, les cartes pages 9, 10 et 11 illustrent un fort taux de concentration autour des grandes agglomérations avec la dominante de Nantes Métropole. Cette analyse se confirme au plan national.



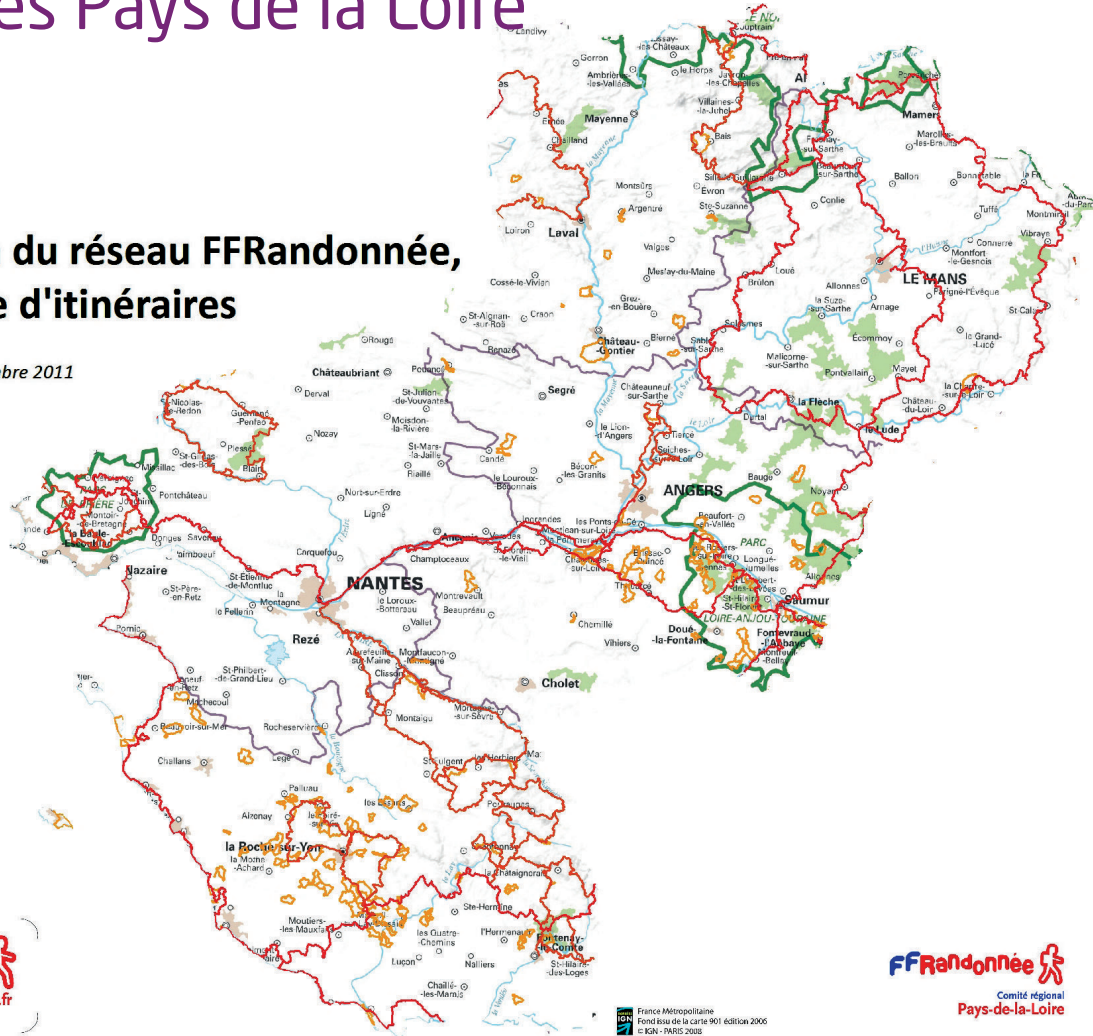
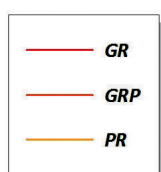
* CTU : Contrats territoriaux uniques



Etat des lieux des équipements dans les Pays de la Loire

Présentation du réseau FF Randonnée, par catégorie d'itinéraires

tracés issus du SIG fédéral, région Pays de Loire, septembre 2011



Le graphe représente une illustration des itinéraires de randonnée pédestre en pays de la Loire, soit **5 186 km**. Il s'agit des sentiers :

- de grande randonnée (GR), soit 1 894 km ;
- de grande randonnée de Pays (GRP), soit 1 600 km ;
- de petites randonnées (PR) soit 1 692 km pour lesquels ne sont repris que les sentiers PR « labellisés » par les comités et déclarés sur le SIG (système d'information géographique) fédéral.

Il n'a pas été possible, dans le cadre de cette étude, d'obtenir les tracés des sentiers PR déclarés au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) de chaque département. Ils auraient représenté un accroissement notable du kilométrage car tous les sentiers PR, inscrits au PDIPR, ne sont pas labellisés.

Par ailleurs, certains Départements développent des actions au sein du CDESI (Comité départemental des espaces, sites et itinéraires), en particulier la Loire-Atlantique et la Sarthe où un PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) est en activité.

Les constats :

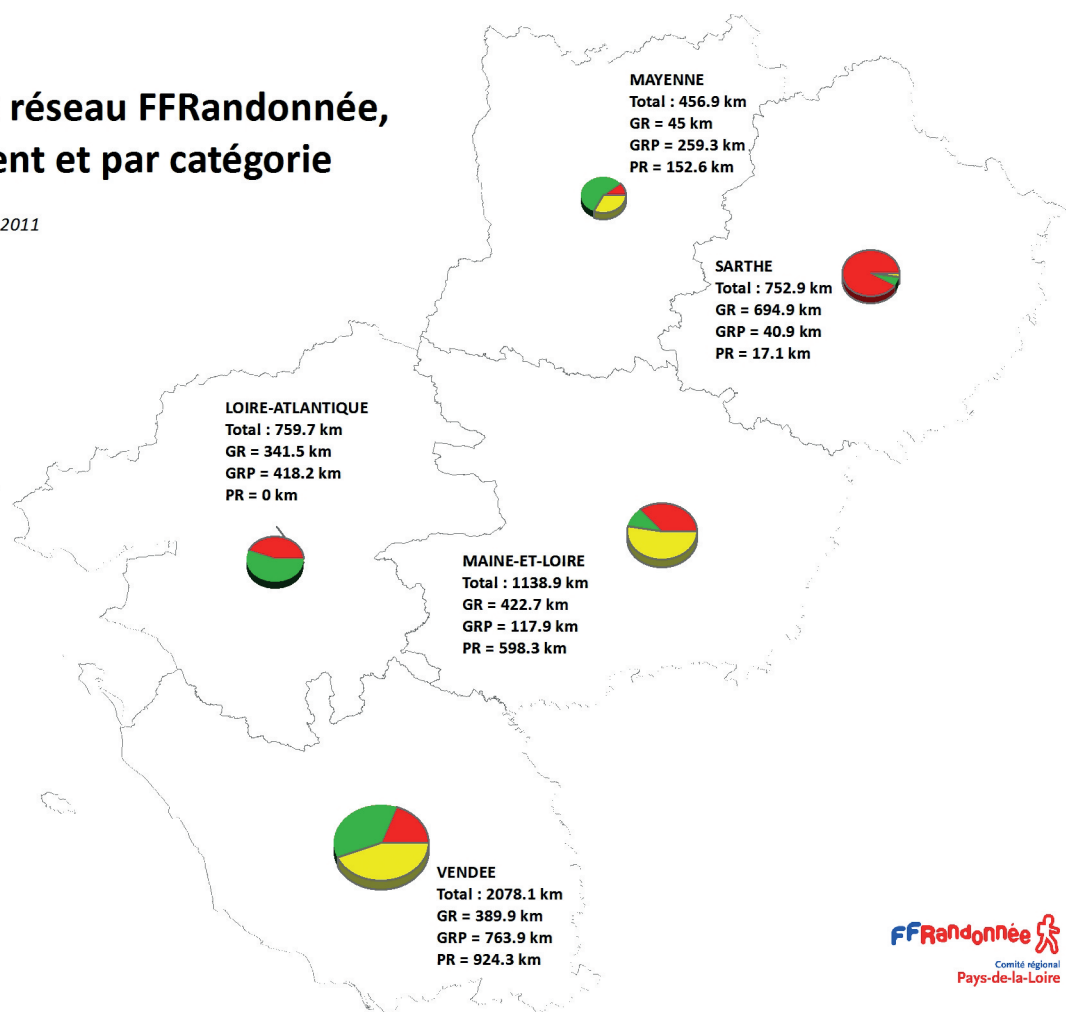
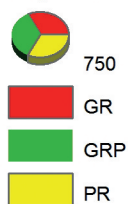
- la région est bien pourvue en sentiers GR et se structure bien autour du GR3 et de ses dérivés (GR36, GR364...) en particulier ;
- elle est désormais dotée d'un « sentier du littoral » en cours d'achèvement en Loire Atlantique et structuré en Vendée (GR8) ;
- elle est dotée d'un certain nombre de GR de Pays réalisés au gré des opportunités ou des circonstances ;
- le nombre de PR « labellisés » est en fonction du développement de la politique suivie par chaque comité en la matière.

Le graphe illustre ces répartitions (nombre de km).

Répartition du réseau FFRandonnée, par département et par catégorie

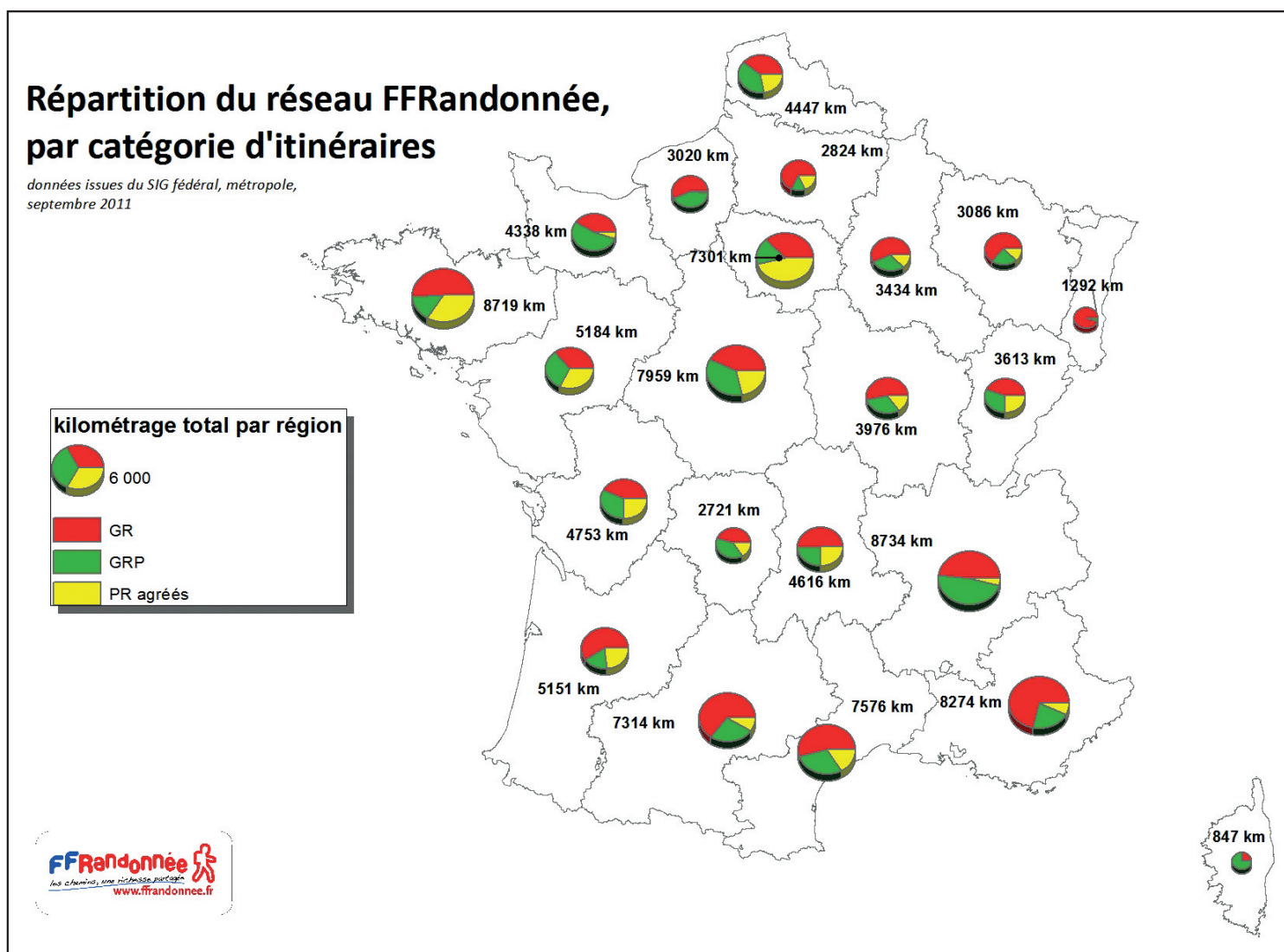
données issues du SIG fédéral,
région Pays de Loire, septembre 2011

Répartition par itinéraires



Comités	GR	GR de Pays	PR labellisés	Total
Loire-Atlantique	341,5	418,2	0	759,7
Maine-et-Loire	422,7	117,9	598,3	1 138,9
Mayenne	45,0	259,3	152,6	456,9
Sarthe	694,9	40,9	17,1	752,9
Vendée	389,9	763,9	924,3	2 078,1
TOTAL	1 894,0	1 600,2	1 692,3	5 186,5

En comparaison avec les autres Régions, les cartes illustrent :



- la répartition du réseau d'itinéraires de la FFRandonnée par catégories d'itinéraires ;
- la relation entre la population et la densité du réseau ;
- l'approche de la qualité de l'entretien de ce réseau au niveau des GR et GRP (qui relèvent de la responsabilité des comités) par le nombre de baliseurs.

Synthèse

- La région des Pays de la Loire se situe en 8^e position (derrière les régions Bretagne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Ile-de-France et Centre) en termes de nombre de km d'itinéraires. Les Pays de la Loire sont en bonne place pour le nombre de km rapporté au nombre d'habitants
- Le réseau est entretenu par un nombre important de baliseurs, gage de bonne qualité des itinéraires.

Analyse de la densité de population par rapport à la densité du réseau d'itinéraires FFRandonnée

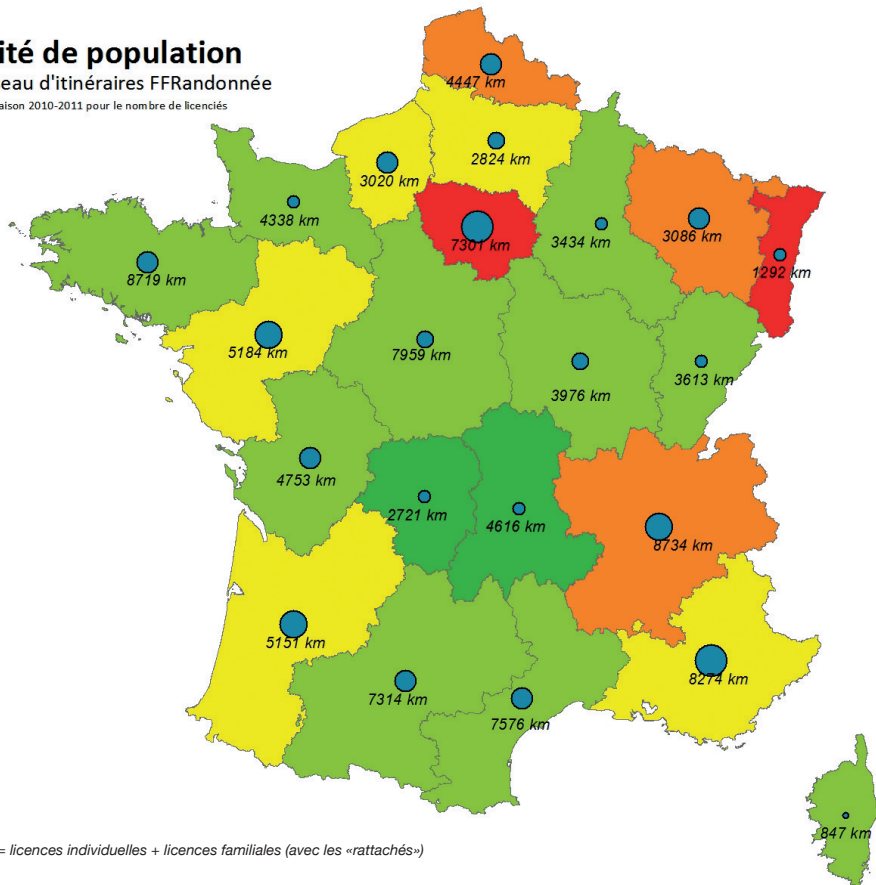
données INSEE 2010 pour le nombre d'habitants et saison 2010-2011 pour le nombre de licenciés

nombre de licenciés pour 1 km d'itinéraire

- moins de 0.21
- entre 0.5 et 1
- entre 1 et 1.5
- entre 1.5 et 2
- entre 2 et 2.5
- entre 3 et 3.5

nombre d'habitants pour 1 km d'itinéraire

- moins de 300
- entre 300 et 500
- entre 500 et 700
- entre 700 et 1000
- entre 1000 et 1650



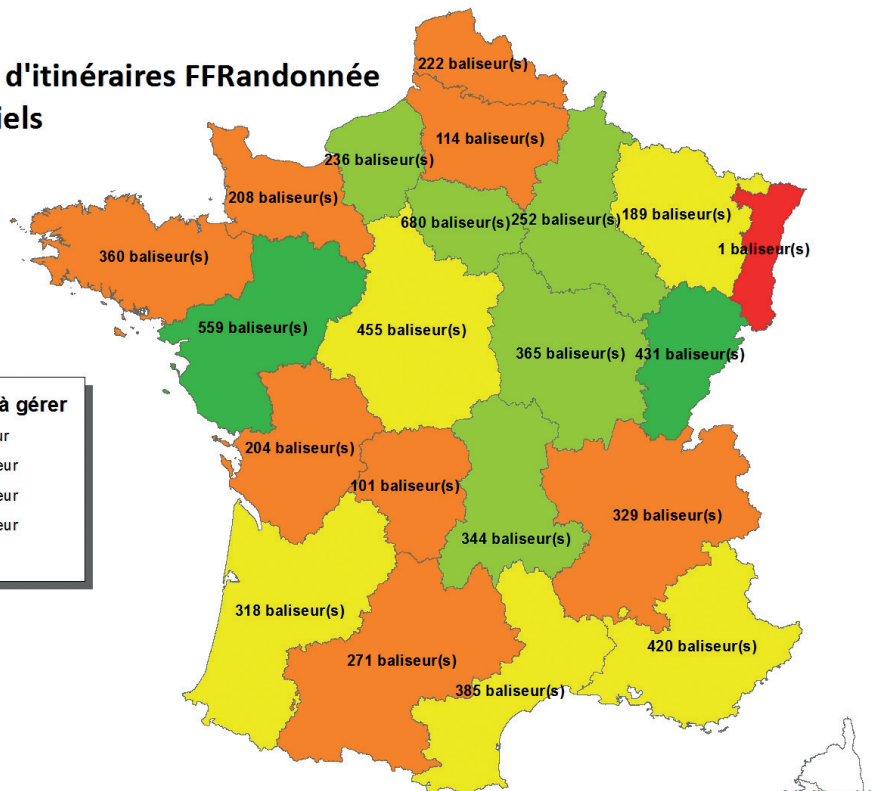
Licenciés = licences individuelles + licences familiales (avec les «rattachés»)

L'entretien du réseau d'itinéraires FFRandonnée par les baliseurs officiels

données pour la saison 2010-2011,
France métropolitaine

kilométrage d'itinéraires à gérer

- entre 8 et 10 km par baliseur
- entre 10 et 15 km par baliseur
- entre 15 et 20 km par baliseur
- entre 20 et 30 km par baliseur
- chiffre non significatif



Cette carte représente une estimation du kilométrage d'itinéraire(s) à entretenir pour un baliseur officiel. Mais elle ne tient pas compte des baliseurs associatifs pour lesquels nous n'avons pas d'information exacte quant au nombre de baliseurs supplémentaires que cela représente. Par conséquent, en associant baliseurs associatifs et officiels, les valeurs des tronçons à entretenir pour un baliseur seraient moindres.

Perspectives d'évolution à l'horizon 2020

■ Le développement des équipements à court terme

La création de GR

- En Vendée sur l'Île d'Yeu, un complément au GR8 : le GR80 **sera opérationnel en 2014**.
- En Loire-Atlantique, la finition des GR34 et GR39 côtiers pour le lien avec le Morbihan **sera finalisé en 2014**.

La création de GR de Pays

- En Mayenne, la création d'un GR de pays « Pays de Laval » **sera réalisée en 2014**.

Les PR labellisés

- En Loire-Atlantique, création de 29 sentiers de petites randonnées dans le Pays nantais, tous « labellisés ».

Les éditions de topo-guide®

- En prévision, pour 2014, le topo-guide® fédéral du GR3 et du sentier du littoral GR8 (avec l'appui du Conseil régional).

■ Synthèse

Le projet de territoire

Constats

Le plan des itinéraires en Pays de la Loire s'appuie sur le GR3 et ses dérivés dont le GR35 et GR36, le GR 22 et ses dérivés dans le nord-est et, plus récemment, le GR8 du Littoral en Loire-Atlantique et Vendée.

La densité des GR de pays est inégale selon les départements.

Enfin, la présence de PR « labellisés » est directement liée à la politique menée par chaque comité.

Développements

sur les GR

Il serait intéressant de mener une réflexion sur l'intérêt d'une liaison entre tous les itinéraires GR et sur la possibilité de parcourir tous les départements des Pays de la Loire en suivant ces tracés.

Ce travail pourrait s'appuyer sur une démarche de communication autour d'un produit « grande randonnée » en Pays de la Loire.

sur les GR de Pays

Les créations récentes montrent la prise en compte d'opportunités autour de Nantes et de Laval.

Toutefois, la création de GR et de GR de Pays doit s'appuyer sur une cohérence d'ensemble d'itinéraires de qualité, respectueux de l'environnement (pas d'excès de goudron) et valorisant le patrimoine.

Par ailleurs, il faut rappeler que les Comités départementaux sont responsables du maintien et de l'entretien du balisage de ces itinéraires GR et GR de Pays et donc de la mobilisation de baliseurs en conséquence du kilométrage. De ce fait, toute extension ou création doit s'accompagner en parallèle de l'affectation de baliseurs dédiés à ce nouvel itinéraire.

sur les sentiers PR

Ils constituent l'essence même des sentiers de randonnée, les plus connus du grand public. Ils doivent satisfaire à la fois les familles et les randonneurs « à la journée », offrir aux clubs de marcheurs des possibilités de liaisons infinies.

Ils sont en règle générale centrés autour d'un « intérêt », qu'il soit patrimonial ou environnemental. Ils couvrent un territoire local, voire intercommunal.

Ces itinéraires ne connaissent pas les frontières administratives. Ils ont ainsi contribué, dans les années 1980, aux premières actions intercommunales.

Toutefois, leur qualité est parfois inégale. En effet, beaucoup de sentiers PR ont été créés pour un besoin ponctuel, très local, sans se préoccuper du véritable intérêt des marcheurs (cf excès de goudron et manque de qualité environnementale). Par ailleurs, le manque de suivi d'entretien de certains sentiers ne permet pas de leur conserver la qualification « de randonnée pédestre ».

Pour labelliser les itinéraires, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)

Cette démarche matérialisée auprès du Conseil général, assure une protection juridique aux chemins et la pérennité, outre l'engagement de l'entretien. La vérification obligatoire de la propriété du sol, la signature impérative de conventions de passage sur les propriétés privées, permettent de s'assurer de la continuité de l'itinéraire.

Ainsi, ces itinéraires pourraient être valorisés par la mise en place d'un panneau au départ du sentier indiquant « sentier inscrit au PDIPR de Vendée », par exemple ? Ou sur les descriptifs des guides ou topoguides® de ces sentiers.

Labellisation des itinéraires PR

Il y a un véritable enjeu pour notre fédération et ses comités de distinguer ainsi des sentiers de qualité. Leur multiplication sur un territoire atteste de l'intérêt des collectivités pour leur environnement et de la présence de territoires de randonnée attractifs.

La combinaison de ces deux critères, la distinction de sentiers labellisés et/ou inscrits au PDIPR dans les descriptifs de guides permettrait de mettre en valeur la randonnée pédestre.

L'observatoire du réseau des itinéraires

Le travail mené dans le cadre de ce schéma de cohérence fait apparaître l'intérêt d'avoir un suivi permanent des itinéraires en Pays de la Loire.

Si le projet numérique fédéral doit fournir une vue d'ensemble actualisée en permanence, cette observation des itinéraires doit également constituer une base de travail sur laquelle les acteurs publics pourraient s'appuyer pour un développement harmonieux des itinéraires de randonnée pédestre en Pays de la Loire.

Le Comité régional va s'investir dans le Projet Numérique Fédéral (PNF) en acquérant une licence de « consultation » du WebSig Fédéral. Le Président de la Commission régionale Sentiers et Itinéraires aura ainsi en permanence une vision de l'évolution et de la densité des itinéraires gérés par les comités départementaux.

Le développement des pratiques de randonnée pédestre

Constats

Les chiffres des clubs et licenciés montrent un ralentissement notable de progression ces deux dernières années.

Si la saison 2011/2012 a connu un nouvel élan (+ de 13 000 licenciés dans la région dont + de 5 000 licenciés en Loire-Atlantique) il faut néanmoins s'interroger car il est nécessaire d'identifier les éléments qui permettraient à la Fédération française de la randonnée pédestre, d'attirer plus d'adhérents. Son image, sa notoriété est-elle suffisante, les concepts qu'elle développe sont-ils porteurs ?

La notion de « marche » connue et mesurée permet d'avoir de plus en plus d'adeptes. Elle est répertoriée comme un « sport doux » pour tous les pratiquants. Elle permet la pratique en famille, en groupe ou seul(e). L'activité est peu onéreuse, à la portée de tous, avec des itinéraires disponibles proches de son domicile. Elle permet de maintenir santé si la pratique est mesurée.

Alors quelles solutions pour la FFRandonnée ?

Conclusion

La FFRandonnée a vocation à rassembler des individus, au sein de clubs associatifs, qui se regroupent pour la pratique en commun de sorties organisées de marche.

A côté de ce concept, se développe le marcheur individuel qui ne souhaite pas appartenir à un groupe pour une meilleure liberté. Il peut également s'agir de petits groupes « individuels », voire familiaux.

L'une des solutions réside dans la possibilité pour les clubs de **proposer à ses adhérents des pratiques diversifiées dans le temps, dans la durée et dans la forme.**

Dans le temps car désormais les adhérents ont des demandes variées concernant les jours de sorties organisées.

De même, avec le vieillissement des adhérents, apparaissent **les notions de « parcours réduits »** en longueur et en difficultés de nature à leur permettre d'assurer leur pratique sans aller au-delà de leurs limites physiques.

Enfin, **pour attirer de nouveaux adhérents, la diversité des pratiques et la promotion de nouvelles pratiques doivent être une recherche permanente (ex : le développement de la marche nordique).**

L'exemple de l'engouement pour la marche nordique démontre une nouvelle façon de pratiquer une marche « sportive » répondant à un besoin pour des pratiquants de randonnée pédestre.

D'autres formes de « marche » sont en cours de développement et de progression. La Fédération française de randonnée pédestre doit rester attentive sur ces nouvelles pratiques. A cet effet, la délégation ministérielle accordée à la Fédération doit être élargie à des activités connexes, telles que **la marche à allure Audax** (en lien étroit avec l'Union des Audax Français, club membre de la Fédération de la Randonnée) et à **la marche aquatique côtière (dénommée aussi longe-côte)** particulièrement adaptée sur nos côtes sableuses de Loire-Atlantique et de Vendée.

S'agissant de la **marche nordique, bien que la délégation ministérielle soit dévolue à la Fédération française d'athlétisme (FFA), cette pratique se développe aussi rapidement dans nos clubs de randonnée pédestre.** Aussi, nous souhaitons que notre Fédération contribue ardemment et rapidement à la **formation d'animateurs de marche nordique de qualité**, adeptes et connaisseurs des pratiques d'échauffement et de relaxation, indispensables à cette pratique. Nous avons à ce titre, comme la FFA, une responsabilité publique de développer cette activité dans la qualité et le respect de la personne pratiquante.

« Ambition 2025 »

■ Le plan stratégique du Comité régional 2009-2012

Elaboré pour les années 2009 à 2012, il était axé sur les points suivants :

- répondre à la maîtrise des évolutions engendrées par l'application de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) et, éventuellement, des « remodelages » des limites territoriales envisagées à l'époque ;
- relayer les actions fédérales ;
- établir un projet sportif régional et des conventions de développement en particulier avec le Ministère des sports ;
- maintenir notre action sur les « départements à pied » et trouver une nouvelle formule à la fin du 2^e cycle (2011) ;
- maintenir nos actions fortes en direction des « Rando-Challenges ® » ;
- maintenir et développer nos actions de formation.

En synthèse, trois actions innovantes envisagées :

- **mettre en place une Charte régionale des sports de nature et être actif sur ce thème en lien avec les autres fédérations des sports de nature en partenariat avec le Comité régional olympique et sportif (CROS) ;**
- **faire connaître aux organisateurs de manifestations dans le milieu naturel les principes à adopter pour protéger l'environnement :**
 - *suivi des directives Natura 2000 relayées par nos Comités ;*
 - *développement des randonnées éco-citoyennes (exemple, la mise en place en Vendée du label « Randonnée pédestre, Qualité nature » avec un cahier des charges et une charte associée) ;*
- **créer sur notre site Internet une base d'échanges d'informations sur les randonnées réalisées par les associations de la région. Cette action doit se mettre en place suite au schéma de cohérence (voir chapitre des actions innovantes).**

La préparation du « **Projet de développement 2013-2017** » qui intègre les orientations du « **Projet Fédéral 2020** » s'est ainsi appuyé sur :

- *le renforcement des actions envers la protection de l'environnement ;*
- *les orientations du présent schéma de cohérence ;*
- *les orientations fédérales, en particulier la mise en place du projet numérique fédéral.*

■ Le plan de développement du Comité régional 2013-2017

Les orientations générales et actions de coordination des itinéraires

Le schéma de cohérence des itinéraires de randonnée pédestre, a été l'occasion de réaliser un inventaire exhaustif de la situation et des atouts de la région en matière de randonnée pédestre.

En particulier les cartes de répartition des itinéraires et de densité des licenciés sont des figurations nouvelles, inédites et porteuses de réflexions.

Les orientations qui s'en dégagent peuvent être résumées comme suit :

- s'appuyer sur les orientations fédérales, en particulier celles développées dans le « projet fédéral 2020 » ;
- aider les Comités à rechercher un développement de la pratique, ou plutôt des pratiques, et du nombre de licenciés, au bénéfice des clubs ;
- mener des actions pour renforcer notre réseau d'itinéraires de GR et GRP et se porter garant de sa qualité à travers le balisage et l'amélioration continue des itinéraires par la recherche de « moins de goudron » ;
- inciter les Comités à poursuivre et accentuer la politique de « labellisation » des PR, gage de qualité des itinéraires proposés au public et « marquage sur le terrain » des itinéraires par le « label FFRandonnée » ;
- maintenir une attention constante sur les actions des Comités envers le PDIPR de chaque département et les actions initiées par les CDESI.

A travers ces actions, en particulier les trois dernières, il y a des relations étroites à créer ou à entretenir avec les collectivités territoriales dans le cadre des

contrats de territoire. En effet, la connaissance en amont des projets intéressant la randonnée pédestre dans ces contrats, doit nous permettre d'être réactif auprès des collectivités bénéficiant de ces contrats de territoire.

Notre **volonté de devenir « experts-conseil » auprès des collectivités** doit être renforcée d'autant plus qu'elle peut permettre des développements de prestations tarifaires propres à renforcer nos recettes et à prendre le relais de subventions parfois en baisse sensible.

Enfin, l'impact de la montée en charge du **projet numérique fédéral sera un facteur essentiel de développement** dans les années à venir. Il est important que les comités s'impliquent dans ce projet et acquièrent la maîtrise de l'outil (un SIG sous accès Web avec un PubliWeb associé) mis à leur disposition par la Fédération. Le rôle du Comité régional en appui (en particulier financier) des comités sera très important.

Le Plan 2013-2017 s'articulera autour des actions suivantes avec la mise en place d'une structure de « réflexion commune et de coordination :

- déclinaison du projet numérique fédéral par le Comité régional pour coordonner et échanger les informations ;
- suivi des actions des PDIPR et des CDESI dans chaque département pour une vision homogène ;
- promotion des techniques de labellisation des itinéraires demandé par la Fédération.

Le projet numérique fédéral : une forte implication

La Fédération française de randonnée pédestre s'est dotée d'un projet numérique, outil permettant la restitution des itinéraires de randonnées pédestres, via Internet et les nouvelles technologies des smartphones, iPhone, iPad...

Ces itinéraires comprendront à la fois la cartographie de l'itinéraire, voire sa cotation par rapport à ses difficultés, et le descriptif du « pas-à-pas » ainsi que les centres d'intérêts touristiques, patrimoniaux, culturels, environnementaux... le long et autour de l'itinéraire.

Les aspects touristiques seront fortement pris en compte comme indiqué ci-dessus ainsi que la restitution des coordonnées des centres d'hébergements proches.

Pourquoi ne pas imaginer, par exemple, un parallèle étroit avec la structuration, l'organisation, la dynamique de la communication de « La Loire à vélo » ?

Si l'on imagine une **restitution aisée sous forme de « Rando-fiche minute »**, nous proposerons également des **topo-guides®** numériques identiques aux informations actuellement fournies par les éditions sous forme papier, lesquelles seront poursuivies.

Le tout portera la « **marque** » de la **FFRandonnée, donc un gage de qualité des informations et des itinéraires proposés.**

Si des informations sont actuellement disponibles dans les bibliothèques de la Fédération (qui seront à transformer en numérique), l'apport essentiel sera fourni par les comités départementaux, voire les comités régionaux.

Cette perspective orientera très fortement l'activité de nos comités dans les années à venir en particulier par :

- le relèvement des « traces » des itinéraires actuels avec des « collecteurs GPS » ;
- « l'enrichissement » de ces traces par des « données attributives » telles que les points d'intérêts cités ci-dessus mais aussi par la nature des chemins empruntés, en particulier la part de routes goudronnées et la « propriété du sol » ;
- le transfert de ces informations sur l'outil numérique fédéral avec une accessibilité via Internet.

Il est clair qu'à travers cet outil, une cohérence certaine sera obtenue de la part de tous les comités puisqu'ils utiliseront les mêmes organisations, schémas et processus.

A travers ces perspectives, le fonctionnement de nos comités sera profondément impacté entre autres par :

- la « technicité » croissante des outils à utiliser qui nécessitera la mise en œuvre de bénévoles attachés à ces nouvelles technologies et la mise en place de formations adaptées ;

- un projet de développement du numérique étalé sur plusieurs années qui entraînera une nouvelle gouvernance des comités ;
- des ouvertures vers des « prestations commerciales » auprès des utilisateurs des chemins de randonnée et des possibilités de création de « produits touristiques de randonnées » ;
- **des opportunités pour proposer aux collectivités l'intégration de leurs itinéraires locaux dans cette immense « vitrine » que sera le site fédéral.**

Dans ce schéma de montée en charge du projet numérique fédéral, le rôle du comité régional sera prépondérant pour inciter les comités départementaux à agir en concertation, dans le respect des procédures, et à leur proposer des aides de toutes natures, y compris financières, pour assurer un développement homogène sur les Pays de la Loire de ce projet dans les années à venir.

A cet égard, l'investissement dans ce projet et ses activités annexes, acquisitions de GPS, formation des collecteurs, relevé des « traces » et de ses données attributives, saisie de ces données et intégration dans le WebSig, projets extrêmement structurants pour les comités pour l'olympiade, nécessitera un appui financier des partenaires.

Les actions innovantes en Pays de la Loire

La construction du schéma de cohérence a déclenché deux actions innovantes.

La création d'une bourse d'échanges des itinéraires

Si elle était prévue au Plan stratégique 2009-2012, sa mise en place a été réactivée à l'occasion des exposés sur le schéma de cohérence lors des séances du comité directeur du Comité régional.

Partant de l'existant en Maine-et-Loire, un groupe de travail du Comité régional s'est constitué avec les objectifs suivants :

- organiser le recueil des informations sur les sorties associatives et les séjours de randonnée des associations fédérées des Pays de la Loire ;
- utiliser les sites internet des comités (création d'un « formulaire » de saisie) ;
- permettre à chaque comité d'avoir une centralisation de ces sorties et de connaître ainsi les lieux de départ de randonnée les plus utilisés ;

- permettre à toutes les associations partenaires du projet d'avoir une visibilité sur les sorties des autres clubs et récupérer des informations utiles auprès de chaque club organisateur.

Avantages attendus :

- **permettre à chaque comité, d'avoir des indications précises sur les itinéraires utilisés**, sur les lieux privilégiés de randonnée et **dresser ainsi un schéma départemental de fréquentation à l'intention des collectivités concernées ;**
- **permettre d'orienter les investissements sur les sentiers de randonnée et/ou de renforcer leur entretien ;**
- **partager une structuration du territoire avec les autres pratiques des sports de nature y compris dans les approches en besoins d'hébergements ou d'équipements** dans les « lieux de rassemblement » des départs de randonnées de toutes natures.
- **avoir des perspectives sur les sites et séjours de randonnée pratiqués par les clubs ligériens sur le territoire** comme à l'extérieur (séjours randonnées) à destination des partenaires.

Cette connaissance mutualisée des activités, permettra aux responsables des clubs d'être en cohérence. Cette démarche devrait inciter les associations à rejoindre la Fédération.

Les enquêtes sociales et économiques auprès des pratiquants

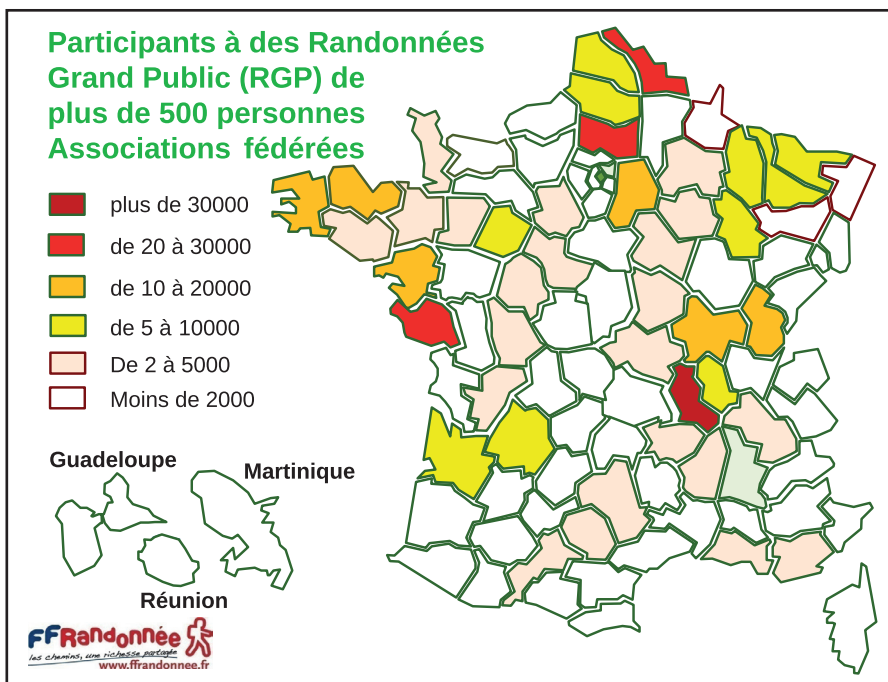
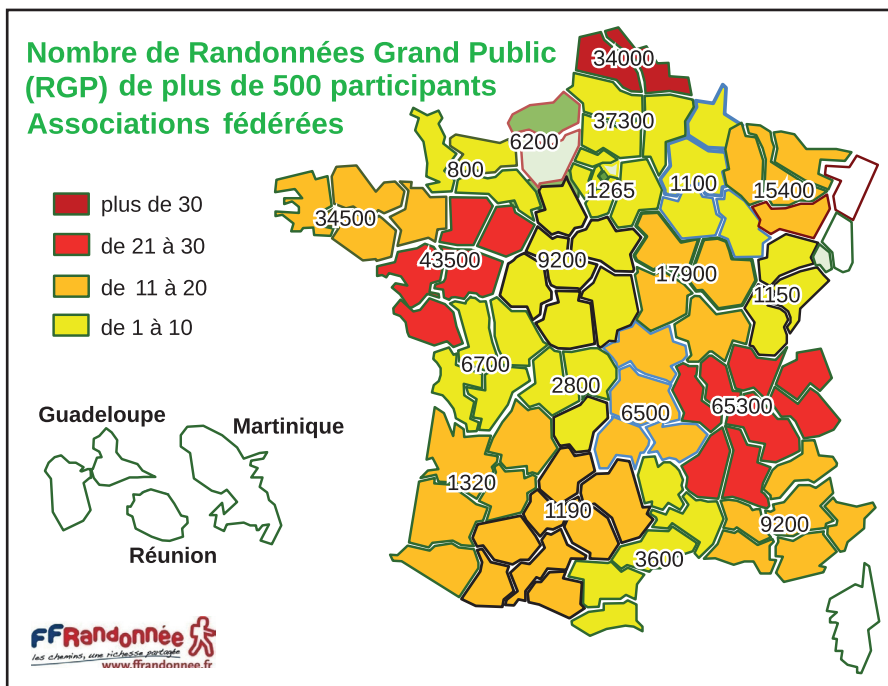
Ce projet résulte de la mise en place de ce schéma de cohérence des équipements et de son appropriation par la Fédération et le Ministère des sports.

En effet, il s'est dégagé l'idée qu'il serait aussi intéressant :

- **de mesurer les apports « économiques » résultant de l'organisation d'une randonnée de grande ampleur ;**
- **de connaître les motivations des pratiquants et de mesurer les « impacts sociaux » induits par la mise en place d'une manifestation rassemblant des milliers de marcheurs.**

Ces besoins rejoignent ceux exprimés par un groupe de travail fédéral sur les « randonnées grand public » (RGP) organisées par les associations fédérées dont un recensement récent a situé le nombre annuel à 2 500 manifestations rassemblant plus d'un million de marcheurs. Il y a donc un « phénomène de société » dont les motivations restent à déterminer. Dans ces organisations de RGP, la région des Pays de la Loire est particulièrement active. Voir les graphes suivants :

Après ces premières réflexions, un groupe de travail limité (Fédération, Comité régional, Pôle ressources national des sports de nature de Vallon Pont d'Arc) avec les appuis du Conseil régional des Pays de la Loire et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales (DRJSCS) a choisi un consultant et a envisagé deux pistes d'actions :



Mener une étude économique sur la randonnée « Randonnée 4 jours en Chantonnay Vendée » qui se déroule à l'Ascension

Les caractéristiques de la randonnée : 3 600 marcheurs, 6 600 départs de marche sur les 4 jours, sur les distances de 42 km, 28 km, 21 km et 10 km proposées chaque jour (plus une nocturne le vendredi soir), présence de 800 marcheurs étrangers (Taiwan, Israël, Belgique, Pays-Bas, pays nordiques...).

Le Pôle qui dispose de l'expérience en la matière a réalisé le questionnaire en lien avec le consultant choisi pour ce projet.

Objectif attendu : mesurer, en euros, les dépenses engendrées par les pratiquants de cette manifestation et les retombées financières sur le pays de Chantonnay et la Vendée en général (car les marcheurs restent parfois au-delà des 4 jours)

Mener une étude « sociale » envers les pratiquants sur deux manifestations de grande ampleur par le nombre de participants en Pays de la Loire

Les manifestations choisies en Loire-Atlantique et en Mayenne, qui rassemblent plusieurs milliers de marcheurs, sont proposées le dimanche matin par des associations fédérées avec l'appui des comités départementaux.

Au fil des réflexions se sont dégagés trois points principaux :

- par l'intermédiaire d'une « interview », bien connaître les organisateurs, l'historique de la manifestation, les moyens mis en œuvre (humains et financiers), l'impact sur le territoire, l'implication des élus locaux...
- par l'intermédiaire d'un questionnaire :
 - * Connaître les avis des pratiquants sur la manifestation, sur leurs habitudes de randonnée, leur fréquence, leurs relations avec la FFRandonnée...
 - * Connaître leurs motivations, leurs avis sur les apports de la marche à titre personnel, l'importance de découvrir un territoire, un patrimoine...

Les questionnaires ont été réalisés par le même consultant que pour l'enquête économique. Il est intervenu également sur le traitement et la restitution.

Ces enquêtes conçues sous forme « modélisable » pourront être utilisées sur d'autres manifestations.

Les préconisations issues de ces enquêtes ont été intégrées dans le Plan de développement 2013-2017.



Réalisation

Octobre 2014
Région des Pays de la Loire
Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Comité régional de la randonnée pédestre des Pays de la Loire,
avec l'appui du Cabinet Amnyos

Crédits photos

Jérôme Raidelet

Mise en pages

Le Square D. (44)



FFRandonnée

les chemins, une richesse partagée

Pays-de-la-Loire

